

les solécismes dont il fourmille contre la Grammaire et la pureté du langage.» Le ton de la polémique de Bertholet devient particulièrement violent aux dernières pages. « Si j'avois voulu réfuter votre Libelle pas à pas, j'y aurois trouvé matière jusque dans le titre. L'ancienne tradition d'Arlon, dites-vous, injustement attaquée par le P. Bertholet Jesuite, mais justement défendue par la Ville et Magistrat d'Arlon. Que signifient ces antithèses aussi vides de sens qu'elles sont vaines, injustement attaquée et justement défendue ? condamnez-vous votre adversaire, sans l'avoir entendu ? chantez-vous victoire avant d'être maître du champ de bataille ? et pourquoi donnez-vous le titre d'ancienne Tradition à un bruit récent et populaire ? D'ailleurs pour parler correctement, on ne dit pas défendre une tradition, mais soutenir une tradition ; et cette phrase par la Ville et Magistrat d'Arlon est vicieuse, il falloit dire par la Ville et le Magistrat d'Arlon. Or, si dans un titre seul on trouve de si lourdes fautes, que doit-ce être du corps de l'Ouvrage ? »

Dans le passage suivant, Bertholet reproche au Père Bonaventure d'avoir porté une sentence avant d'avoir examiné la question. « Avoués-le franchement, très-Révérend Père, lorsque vous travailliez à votre réfutation, n'étiez-vous pas perché en esprit sur les hautes Tours du Château de Ravensbourg, d'où vous portiez la vue jusqu'à des Pays beaucoup plus éloignés que Treves et Metz, c'est-à-dire jusqu'à l'antiquité la plus reculée, pour tâcher d'y découvrir quelques vestiges de votre Ara Lunae ? Mais vous n'y avez rien vu que dans une similitude ou jeu de mots, et dans une tradition populaire. Si vous l'aviez placé, ce Temple de la Lune, dans la Lune même, peut-être y eussiez-vous réussi, au moins personne ne vous l'auroit contesté ; mais de le mettre à Arlon, et dans une Ville si Catholique et si dévouée au culte de la Sainte Vierge, et l'y faire subsister jusques environ le douzième siècle, c'est une calomnie qui flétrit trop la Ville et le Magistrat, pour que je n'aye pas cherché à les en justifier. »

Dans un passage précédent, Bertholet dit encore que son adversaire n'aurait pu trouver aucun texte sur l'existence d'un temple de la Lune à Arlon, même si jamais les archives de la ville n'avaient été détruites. Comme le capucin lui avait reproché encore d'avoir adopté « certaines fables sur des faits Monastiques, » Bertholet le somma de vérifier et de produire ces prétendues fables au tribunal du public, puisque son accusation outrageait des moines. La réplique de Bertholet se termine par l'assurance que les ménagements qu'il avait pris ne venaient que du respect pour l'ordre, non pas pour la personne de son contradicteur.

Sans doute Bertholet n'était pas un archéologue de grand style, mais ils s'était basé sur les recherches approfondies et méthodiques du fondateur de l'archéologie scientifique dans le Luxembourg. Les arguments assez puérils de son critique se bornaient à affirmer que la tradition arlonaise concernant l'existence d'un autel de la Lune était très ancienne. Le magistrat d'Arlon s'empressa de publier encore en 1745 chez les héritiers *Ferry* une autre brochure de 61 pages : Remar-